



MUNICIPALITÉ DE
Notre-Dame-de-la-Merci

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a adopté à la séance ordinaire du conseil du 08 décembre 2025, la **réolution numéro : 25-319 - Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026.**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipale du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui débuteront à 19 h 00 à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne situé au 1948 chemin Notre-Dame-de-la-Merci, Notre-Dame-de-la-Merci :

19 janvier	13 avril	13 juillet	13 octobre
09 février	11 mai	17 août	09 novembre
09 mars	08 juin	14 septembre	14 décembre

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 12ième jour du mois de décembre 2025.

Martine Bélanger
Directrice générale et greffière-trésorière